

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du mardi 29 novembre 2022**

**Compte-rendu sommaire**



**1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 20 septembre 2022**

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**2- Décisions du Président**

*Le Conseil d'administration prend acte de la décision n° 2022-4 : lancement de l'appel d'offres relatif à la fabrication, diffusion et commercialisation des publications du CIG de la petite couronne.*

**3- Finances**

**3.1 Fixation du taux de cotisation 2023 applicable aux missions obligatoires des collectivités et établissements affiliés**

*Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le maintien du taux à 0,50 % pour l'exercice 2023.*

**3.2 Fixation du taux de cotisation 2023 applicable aux missions obligatoires des collectivités et établissements non affiliés**

*Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la reconduction du taux de 0,29% de la masse salariale pour l'exercice 2023.*

**3.3 Fixation du taux de cotisation 2023 applicable aux prestations facultatives relatives à l'organisation des concours des collectivités et établissements non affiliés**

*Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le maintien du taux des missions de prestations concours pour les collectivités et établissements non affiliés à 0,17 % de la masse salariale, pour l'exercice 2023.*

**3.4 Fixation du taux de la contribution 2023 relative au financement des missions d'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines pour les collectivités et établissements non affiliés**

*Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le maintien du taux de la contribution des collectivités et établissements non affiliés au financement des missions d'appui technique à 0,20 % de la masse salariale pour l'exercice 2023, soit le plafond actuellement autorisé par la loi.*

**3.5 Adoption du taux de participation 2023 à la banque de données pour les collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel**

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, maintient, pour l'année 2023, le taux de participation à la banque de données des collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat des communes pour le personnel comme suit :*

- 0,23 euro par habitant pour les communes,
- 16,50 euros par agent pour les établissements publics.

3.6 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le Président, avant le vote du budget 2023, à liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 1 090 000.00 euros.*

3.7 Adoption d'une Décision Modificative n°2

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget 2022.*

3.8 Convention avec la DGFIP sur l'utilisation de Payfip pour le règlement du paiement des publications

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention avec la DGFIP et autorise le Président à la signer.*

3.9 Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne pour la fourniture d'une carte d'achat public (2023-2024) et augmentation du plafond annuel des dépenses autorisées (2022-2023)

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité :*

- autorise le Président à signer l'avenant relatif à la période 2022-2023 qui porte à 150 000 € le plafond annuel des dépenses autorisées par carte d'achat,
- et le renouvellement du contrat modifié pour la période 2023-2024.

**4- Ressources humaines**

4.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents et emplois temporaires

*Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité des recrutements ponctuels supplémentaires pour les cadres d'emploi d'attaché, rédacteur et adjoint administratif et décide de modifier le tableau des emplois permanents comme suit, pour tenir compte des suppressions et création de postes :*

<b>EMPLOIS BUDGETAIRES</b>	<b>Nombre</b>
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	1
Cadre d'emplois des administrateurs, attaché, ingénieurs ou médecins	1
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	3
Attaché principal	26
Attaché territorial	61
Attaché ou attaché principal	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	3
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	20
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13
Rédacteur	34
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	29

Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	25
Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur principal	7
Ingénieur	30
Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Technicien	3
Cadre d'emplois des techniciens	3
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>340</b>

#### 4.2 Adoption d'une nouvelle convention générale liant le CIG petite couronne et la caisse de solidarité du personnel (CSP)

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention générale avec la caisse de solidarité du personnel et autorise le Président à la signer.*

#### 4.3 Avance sur la subvention 2023 à la caisse de solidarité du personnel (CSP)

*Le Conseil d'administration, fixe à l'unanimité à 60 000 € le montant de cette avance sur la subvention 2023, montant inchangé par rapport à l'année précédente. Cette somme sera versée au début de l'année 2023 et déduite de la subvention 2023.*

#### 4.4 Actualisation de la participation employeur du CIG à la protection sociale complémentaire des agents permanents du CIG en matière de santé et de prévoyance

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise de modifier les montants de participations comme suit :*

- *Risque prévoyance : participation à hauteur de 66% (actuellement 59%)*
- *Risque santé : participation à hauteur de 40 euros pour l'ensemble des agents (actuellement 20 euros pour les catégories C, 15 euros pour les catégories B, 12 euros pour les catégories A). Ce montant sera équivalent aux frais réels pour l'agent, si sa cotisation est inférieure à 40 euros.*

4.5 Actualisation de la convention type d'adhésion à la mission d'assistance à la gestion des ressources humaines pour les collectivités et établissements publics

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise le Président à la signer.*

4.6 Actualisation de la convention type d'adhésion à la mission d'assistance à la gestion des ressources humaines - prestation assurance chômage pour les collectivités et établissements publics

Par délibération n°2021-87 du 23 novembre 2021, la convention type relative à la prestation assurance chômage a été adoptée, fixant notamment en son article 7 une durée liée à la réalisation de la prestation.

Avec le recul d'une année, il apparaît pertinent de modifier cet article et de prévoir une durée maximale de 3 ans.

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise le Président à la signer.*

**5- Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires**

5.1 Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés à la commission consultative paritaire (CCP) placée auprès du CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

*Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le tableau des représentants de la CCP unique des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés comme suit :*

**MEMBRES TITULAIRES**

<b>1. M. Jacques Alain BENISTI</b>	Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne
<b>2. Mme Catherine DESPRES</b>	Conseillère municipale de Choisy-Le-Roi
<b>3. M. Fernand BERSON</b>	Adjoint au maire de L'Hay-Les-Roses
<b>4. M. Didier BROCH</b>	Adjoint au maire de La Courneuve
<b>5. Mme Michèle COADIC</b>	Conseillère municipale déléguée de Saint-Ouen-sur-Seine
<b>6. Mme Eveline NOURY</b>	Adjointe au maire de Boissy-Saint-Léger
<b>7. M. Michel OUDINET</b>	Adjoint au maire de Villiers-sur-Marne
<b>8. Mme Anne RAJCHMAN</b>	Adjointe au maire d'Arcueil

**MEMBRES SUPPLÉANTS**

<b>1. M. Alain COLLEOC</b>	Conseiller municipal délégué de Chatillon
<b>2. M. Bernard FOISY</b>	Conseiller municipal délégué du Plessis-Robinson
<b>3. Mme Maryse LANGLAIS</b>	Adjointe au maire de Bourg-La-Reine
<b>4. M. Jean-Jacques LE ROUX</b>	Conseiller municipal délégué de Clamart

<b>5. Mme Pascale MARTINEAU</b>	Adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
<b>6. Mme Rahima MAZDOUR</b>	Adjointe au maire de Neuilly-Plaisance
<b>7. Mme Murielle MINART</b>	Conseillère municipale de Charenton-Le-Pont
<b>8. M. Marc SONNET</b>	Conseiller municipal délégué d'Asnières-sur-Seine

#### 5.2 Adoption des tarifs de vente des publications du CIG

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe les tarifs des publications suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :*

#### **Répertoire des carrières territoriales**

Abonnement aux mises à jour annuelles

Volume 1 :	99,90 €
Volume 2 :	94,00 €
Volume 3 :	94,00 €

Remise de 10% accordée pour tout abonnement à 5 exemplaires ou plus

Classeur de rangement : 10,00 € TTC l'unité  
Offert en cas de nouvel abonnement

#### **Informations administratives et juridiques**

Abonnement papier 12 numéros + 2 suppléments :	180,00 €
Abonnement numérique 12 numéros + 2 suppléments :	141,00 €
1 numéro version papier :	19,90 €
1 numéro version numérique :	15,20 €

#### 5.3 Avenant n° 1 à la convention de concession de service public de l'édition de publications conclue avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA)

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'avenant à la concession de service public conclue avec la DILA et autorise le Président à le signer.*

#### 5.4 Reversement aux centres de gestion partenaires d'un pourcentage de la redevance due par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) dans le cadre de la délégation de service public pour les publications d'annales corrigées au titre de l'année 2021

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le reversement aux trois centres de gestion, CIG grande couronne, Centre de gestion de la Seine-et-Marne et le Centre de gestion de l'Indre, pour un montant total de 11 423,10 euros.*

#### 5.5 Renouvellement de la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'information statutaire pour la gestion des personnels des collectivités territoriales (BIP)

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP) et autorise le Président à la signer.*

### 5.6 Habilitation à ester en justice

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'agir en justice pour le contentieux en cours et habilite par voie de conséquence le Président à représenter le Centre dans l'affaire l'opposant à Madame FOLLIOT, qui demande l'annulation de la décision du 10 mai 2022 du jury ne l'ayant pas admis au concours d'auxiliaire de puériculture.*

## **6 - Santé et Action Sociale**

### 6.1 Adoption des tarifs des missions facultatives pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au CIG applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le maintien des tarifs de l'ensemble des missions de la DSAS conformément à la grille tarifaire prévisionnelle 2023 ci-annexée.*

### 6.2 Actualisation de la convention relative à l'animation des dispositifs psychosociaux, annexée à la délibération du CIG n°2020-71 du 24 novembre 2020

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention modifiée et ses annexes et autorise le Président à la signer.*

### 6.3 Avenant aux conditions particulières de la convention de participation pour le risque santé portant sur la revalorisation des cotisations au 1er janvier 2023

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention de participation pour le risque santé portant sur la revalorisation des cotisations à compter du 1er janvier 2023 et autorise le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférant.*

## **7- Emploi**

### 7.1 Fixation du forfait journalier de la mission remplacement pour l'année 2023

*Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, pour l'année 2023, les tarifs suivants :*

- Agent de catégorie A : 262 euros par jour de travail effectif
- Agent de catégorie B : 214 euros par jour de travail effectif
- Agent de catégorie C : 190 euros par jour de travail effectif

## **8 Concours**

### 8.1 Modalités de remboursement de la visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les candidats en situation de handicap

*Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la modification du règlement général des concours pour assurer la prise en charge de la visite médicale auprès d'un médecin agréé, pour les candidats en situation de handicap, à compter du 1er janvier 2023.*

### 8.2 Modification du règlement général des concours et examens professionnels

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la mise à jour du règlement général intégrant la procédure de prise en charge des honoraires des médecins agréés.*

**9 Affaires générales**

9.1 Convention pour la mise à disposition de locaux à titre onéreux au profit l'association La Cordée

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec l'association La Cordée et autorise le Président à la signer.*



Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG 	Nadège AZZAZ Excusée	Belaïde BEDREDDINE Excusée	Jacqueline BELHOMME 
Fernand BERSON 	Jean-Luc CADEDDU Excusé	Pierre-Olivier CAREL 	Christine CERRIGONE Procuration à M. Launay 
Marie CHAVANON Excusée	Yves COSCAS Procuration à M. Foisy 	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES 
Jean-François DUFEU Excusé	Etienne FILLOL Procuration à M. Dufeu	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Excusée
Jean-Christophe FROMANTIN Excusé	Rahnia HAMA Excusée  P.O	Françoise KERN 	Laurent LAFON Excusé
Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT 	Anthony MANGIN 	Séverine MAROUN Procuration à M. Mangin 
Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO 	Aurore THIROUX Procuration à M. Semo 	Julien WEIL Procuration à M. Benisti 

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :

 Monsieur Marc JOINOVICI

